

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220210-12-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2022

**N° 12/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 février 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 février

**Objet de la délibération :**

Demande de soutien préparatoire pour la rédaction de la candidature LEADER 2023-2027

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Frédéric BONNEFOI à Didier LAITHIER, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Olivier DARD à Sylvie LHERITIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Boris PIERRET à Vanessa DORDOR
<b>Procuration</b>	
<b>Suppléé(e)s</b>	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Serge MONNET par Hubert JUSTE
<b>Excusé(e)</b>	Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Mickaël NICOLET, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY, Sarah VIONNET Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascale PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Rémy STADELMANN
<b>Absent(e)s</b>	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe GARNIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 4 novembre 2021, le Conseil Communautaire de la CCLL a délibéré en faveur d'une candidature au prochain programme LEADER 2023-2027.

Afin de permettre aux zones rurales de construire des stratégies adaptées à leur territoire et en cohérence avec les schémas établis à plus grande échelle, la Région Bourgogne-Franche-Comté subventionne à hauteur de 80 % les dépenses d'ingénierie mobilisées pour la préparation de la candidature LEADER 2023-2027 via l'appel à projet Franche-Comté « Soutien Préparatoire – 19.1 »

Pour le GAL Loue Lison, un agent déjà présent dans la structure sera fléché à 0,25 ETP sur cette mission du 07 février 2022 (lancement de l'Appel à candidature LEADER 2023-2027) au 30 septembre 2022 (date de sélection des GAL). Ces 8 mois seront dédiés à l'élaboration de la stratégie locale de développement en concertation avec les acteurs du territoire, à l'animation de groupes de travail, à la rédaction du dossier de candidature ainsi qu'à la préparation à l'audition.

Plan de financement :

	Frais de rémunération prévisionnels	Subvention LEADER 80 %	Autofinancement CCLL 20 %
0,25 ETP du 7 février au 30 septembre 2022 (brut + charges patronales)	5 333,25 €	4 266,60 €	1 066,65 €

La CCLL doit s'engager à financer la part des dépenses qui ne serait pas couverte par la subvention.

Les pièces minimales de la demande d'aide « soutien préparatoire – 19.1 » devront être déposées auprès du service instructeur avant le 28 janvier 2022 et le dossier complet (comprenant la délibération du Conseil Communautaire) au plus tard le 15 mars 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De répondre à l'appel à projet Franche-Comté « Soutien Préparatoire - 19.1 » relatif à la rédaction de la nouvelle candidature LEADER 2023-2027 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cet appel à projet et à solliciter le soutien préparatoire à cette candidature ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220210-12-22-DE

Accusé certifié exécutoire

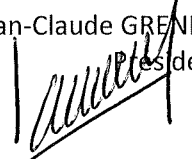
Réception par le préfet : 23/02/2022

Fait et délibéré en séance, le 10.02.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

  
**Communauté de Communes**  
**Loue Lison**  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS